Collège Sciences de la santé

Scolarité D.U. Santé
Case 148
146, rue Léo Saignat
CS 61292
33076 BORDEAUX Cedex

DIPLOME INTERUNIVERSITAIRE

PATHOLOGIES ET URGENCES PERINATALES

UFR de rattachement : *UFR des Sciences Médicales.*

Universités concernées :
Université de Bordeaux et Faculté de Médecine Sorbonne Université.

1/ Objectifs de la formation :

L'objectif est de former obstétriciens, pédiatres, sages-femmes et anesthésistes à la médecine périnatale. Il s'agit d'une discipline transversale qui nécessite une formation spécifique et une collaboration de praticiens ayant des spécificités complémentaires.

- Description des connaissances et des compétences visées par la formation :
  - *Diagnostic et prise en charge des pathologies maternelles à retentissement fœtal.*
  - *En salle de naissance : Le déclenchement, l'accouchement, le post partum, les spécificités de la prématurité, la réanimation du nouveau-né.*
  - *Les pathologies maternelles et leurs conséquences néonatales.*
    Autres aspects de la périnatalité : organisationnels, psychosociaux, éthiques.
- Former à la périnatalité pour faciliter les collaborations entre praticiens concernés par le domaine : obstétriciens, sages-femmes, pédiatres, anesthésistes.

2/ Responsables :

Responsable principal Université de Bordeaux :
Professeur Loïc SENTILHES
CHU Pellegrin, service de gynécologie obstétrique
Place Amélie Raba Léon
33076 BORDEAUX Cedex
05 56 79 55 79
loic.sentilhes@chu-bordeaux.fr

Coresponsable Université de Bordeaux :
Docteur Hugo MADAR
CHU Pellegrin, service de gynécologie obstétrique
Place Amélie Raba Léon
33076 BORDEAUX Cedex
05 57 82 22 96
hugo.madar@chu-bordeaux.fr

3/ Organisation générale de la formation :

3-1 Capacité d'accueil :

Le nombre minimum d'étudiants est fixé à **5** et le maximum à **30** pour chaque Université.

3-2 Durée de la formation :

La formation dure un an et à lieu tous les ans.

3-3 Enseignement théorique :

L'enseignement se fait à distance (10 jours de cours théoriques en distanciel avec visio obligatoire) et 2 jours en présentiel de cas cliniques et simulation.
Le volume horaire global est de **80 heures de** cours théoriques réparties sur 3 semaines distinctes (décembre / février / avril), la semaine allant du lundi au vendredi.
Les 2 jours de présentiel fin mai se dérouleront en alternance à la maternité du CHU de Bordeaux et à la maternité du GHU Armand Trousseau, une année sur deux.

3-4 Stage * :

La formation comporte un stage pratique obligatoire d'une durée de 20 heures qui doit s'effectuer au CHU (maternité).

**Les stages donnent lieu à convention.*

4/ Conditions d'inscription :

4-1 Titres requis ou niveau :

- Titulaires d'un diplôme français de docteur en médecine ;
- Titulaires d'un des diplômes français suivants : CES, DES, DIS de gynécologie obstétrique, de pédiatrie ou d'anesthésie réanimation ;
- Les étrangers titulaires d'un diplôme équivalent leur permettant d'exercer dans leur pays la gynécologie-obstétrique, la pédiatrie ou l'anesthésie réanimation ;
- Les étudiants inscrits en AFS ou AFSA de gynécologie obstétrique, pédiatrie ou anesthésie réanimation ;
- Les internes de filière spécialisée de pédiatrie ou d'anesthésie réanimation ou de la filière obstétrique de gynécologie obstétrique. ;
- Les titulaires d'un diplôme de sage-femme ;
- Les candidats jugés aptes à suivre l'enseignement par le Directeur de l'enseignement et autorisés par le conseil pédagogique.

Il conviendra de joindre à votre dossier de candidature : un curriculum vitae, une lettre de motivation et le diplôme requis pour accéder à la formation (à minima).

5/ Coût de la formation :

Formation initiale : **900 €/an**
Formation continue :

- Reprise d'études non financées : **1780 €/an**
- Reprise d'études financées : **2125 €/an**

Auquel s'ajoutent les droits d'inscription correspondant à la base du droit d'inscription de Licence.

6/ Contrôle des connaissances et conditions de validation :

6-1 Nombre de session :

Il est organisé une seule session d'examen.

6-2 Nature des épreuves :
La présence aux cours est obligatoire.
L'examen consiste en une épreuve écrite sous forme de Questionnaire à Choix Multiple (QCM) (questions isolées et cas cliniques), de Questions à Réponses Ouvertes et Courtes (QROC) et de Question-Réponse rédactionnelle (QR) d'une durée d'une heure 30.

6-3 Validation :
L'étudiant est admissible s'il obtient une note supérieure ou égale à 10/20.
Sous réserve de l'assiduité aux cours et de la validation d'un stage hospitalier.

6-4 Dispositions prévues en cas d'échec :
Le redoublement est autorisé.

7/ Délivrance du diplôme :

Après obtention, le Diplôme est remis à l'étudiant :

- par voie postale après une demande écrite
- en main propre sur présentation d'une pièce d'identité

Création : Conseil UFR Sciences Médicales du 13/03/2023
Conseil du Collège Sciences de la santé du 30/03/2023
(Version 1)

Mise à jour (volume horaire) du 03/12/2024
(Version 1-1)

Modifications (intitulé et tarifs) :
Conseil UFR Sciences Médicales du 15/07/2025
Conseil du Collège Sciences de la santé du 16/07/2025
(Version 2)